

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [4]

Artikel: Nouvelles de l'Alliance

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

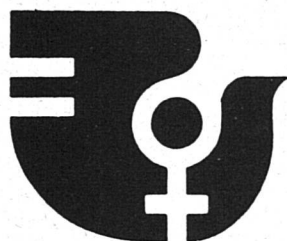
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de Suisse



**Alliance de sociétés
féminines suisses**

78^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES

Samedi 22 avril 1978, à Berne

Bund Schweizerischer
Frauenorganisationen

Alliance de
Sociétés Féminines Suisses



PROGRAMME

Samedi 22 avril 1978

Assemblée des déléguées à l'Hôtel Bellevue,
Kochergasse 5, Berne

10 h.00 Allocution de bienvenue par la présidente
de l'ASF, J. Berenstein-Wavre

ORDRE DU JOUR

1. Désignation de 4 scrutatrices
(art. 33 du règlement)
2. Procès-verbal de la 77^e Assemblée des déléguées
3. Admission de nouveaux membres
4. Honneurs aux associations affiliées à l'ASF depuis plus de
40 ans
5. Rapport annuel 1977
(complété oralement par la présidente)

6. Comptes annuels 1977
7. Rapport de révision et décharge de l'organe de contrôle
8. Budget 1978
9. Projets de résolutions, discussion et vote: assurance-
maternité, travail à temps partiel
10. Evaluation du travail ménager, bref exposé en allemand par
Mme Kaiser-Frey, vice présidente.

13 h.00 env. Déjeuner

14 h.30 Table ronde: « Femme et AVS »

Présidée par Mme E. Lieberherr, dr sciences pol., présidente de
la Commission fédérale pour les questions féminines,
avec la participation de Mme M. Münzer-Meyer, dr en droit,
présidente de la Commission juridique de l'ASF et d'autres spé-
cialistes

16 h.30 env. Clôture de l'Assemblée des déléguées.

Thème de discussion

1. Toute femme doit avoir droit à l'AVS indépendamment de
son état civil.
2. Toutes les femmes doivent acquitter leurs cotisations à
l'AVS, y compris les épouses et les veuves n'exerçant aucune
activité lucrative.
3. L'âge de la retraite est le même pour les hommes et les fem-
mes. Flexibilité de la limite d'âge sans réduction massive des
rentes.
(Un papier de travail vous parviendra plus tard). Aucun vote
n'aura lieu.

Remarques concernant les points suivants de l'ordre du jour.

1. **Droit de vote:** L'art. 11, alinéa 6 des statuts spécifie qu'u-
ne déléguée ne peut pas représenter plus d'un membre de
la cat. A ou trois membres de la cat. B.
3. **Demandes d'admission**
Cat. A: Fachverband der Schweizer Kosmetikerinnen-
Sekretärinnen-Club Schweiz.
Cat. B: S.O.S. FEMMES, Genève
Association des Mères Chefs de Famille, Genève
« Gesprächsgruppe Frau », Rombach
- 5./6. Le **Rapport annuel 1977**, les **Comptes 1977** et le **Budget**
1978 que vous trouverez ci-joints ne seront pas lus en
séance, mais discutés immédiatement.
11. Les déléguées ont la possibilité de poser des questions au
Comité. Il sera répondu en premier lieu aux questions sou-
mises d'avance par écrit.

Nouvelles de l'Alliance

Pour faciliter l'entrée des femmes dans les Commissions fédérales

Le 3 mars, deux représentantes de l'Alliance de sociétés
féminines suisses, la présidente Jacqueline Berenstein-Wavre
et Evelina Vogelbacher, présidente de la Commission d'in-
formation, ont remis au Chancelier de la Confédération un

classer contenant plus de 70 noms de femmes susceptibles
de faire partie de commissions fédérales.

Pour chaque femme, une fiche indique, en plus du nom, la
formation, l'origine, le parti politique, etc. Ces fiches, grou-
pées par centre d'intérêt: questions professionnelles, éduca-
tion, hygiène, culture, droit, assurances, questions économi-
ques, permettent un choix judicieux respectant «le compro-
mis helvétique».

Maintenant, l'administration fédérale ne pourra plus dire:
« Il n'y avait pas de femmes à proposer ».

Alliance de sociétés féminines suisses